



Francine Lemire MD CM CCMF FCMF CAÉ
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET CHEF DE LA DIRECTION

Le point sur les relations du CMFC avec l'industrie pharmaceutique et des soins de santé



Jeff Sisler MD MCISc CCFP FCFP
DIRECTEUR GÉNÉRAL, DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET SOUTIEN À LA PRATIQUE

Chers collègues,

En 2013, le Conseil d'administration du CMFC (CA) approuvait le rapport intitulé « Relations du CMFC avec l'industrie pharmaceutique et des soins de santé¹ » (IPSS) et ses 20 recommandations sur les conflits d'intérêts, les relations financières, le marketing et l'accès à l'information. Le CA a établi des objectifs à court, moyen et long terme pour gérer les relations avec l'IPSS afin de respecter des principes clés entourant la confiance, la transparence, l'indépendance, l'imputabilité et l'impartialité. Le personnel et les comités du CMFC qui supervisent le Forum en médecine familiale (FMF), la publication du *Médecin de famille canadien* (MFC) et le développement professionnel continu (DPC) devaient soumettre régulièrement un rapport sur la mise en oeuvre des recommandations. Voici un résumé du rapport pour 2017-2018.

Forum en médecine familiale. Des améliorations sont continuellement apportées pour veiller à ce que l'IPSS n'ait aucune influence sur la formation certifiée Mainpro+ au FMF. L'indépendance du comité du FMF, les lignes directrices pour les présentateurs, l'examen minutieux et la gestion des conflits d'intérêts déclarés, ainsi que des vérifications surveillant la qualité et le respect des normes Mainpro+ garantissent l'absence d'influence. Le contenu éducatif continue d'être séparé du hall d'exposition, ce dernier étant présenté comme un espace de marketing avec des avis de non-responsabilité très clairs à cet effet. Un code de conduite rigoureux est en place pour les exposants et les commanditaires, et le hall d'exposition offre une allée principale clairement marquée et exempte de l'IPSS pour un accès direct aux repas. En 2017, 14% des revenus du FMF provenaient de l'IPSS, soit le même pourcentage qu'en 2016. En 2017, 41% des revenus des exposants provenaient de l'IPSS, en baisse par rapport à 44% en 2016.

Médecin de famille canadien. Les revenus provenant de l'IPSS sont transparents. Les tarifs publicitaires sont affichés sur le site cfc.ca. La publicité pharmaceutique dans le MFC représente 28,3% des revenus en 2017-2018, une forte baisse par rapport à 47,5% en 2016-2017. Plusieurs facteurs entrent en jeu dans la publicité des revues médicales, qui connaît un déclin constant. La consommation des médias imprimés est en baisse; la plupart des recherches pharmaceutiques et la publicité sont axées sur les médicaments habituellement prescrits par les spécialistes du Collège royal; moins de produits semblables sont lancés, car il est peu probable qu'ils soient inscrits au formulaire; et la plupart des ordonnances en soins primaires sont remplies par des produits génériques. Bien que le MFC soit la principale revue consacrée à la médecine de famille au Canada, on trouve du contenu pertinent dans d'autres revues avec lesquelles le MFC est en concurrence.

Développement professionnel continu. En 2017-2018, 79800\$ des revenus du CMFC et de ses sections provinciales proviennent de sources de l'IPSS liées à Mainpro+, soit 9,8% des revenus du DPC, une baisse par rapport à 12,6% l'année précédente. Plusieurs changements importants ont été apportés suivant l'entrée en vigueur de la Norme nationale pour le soutien des activités de DPC agréées² en janvier 2018. La norme a été élaborée et approuvée par le CMFC, le Collège royal et le Collège des médecins du Québec. L'industrie et ses représentants ne peuvent plus directement soumettre de programmes à la certification Mainpro+, ce qui réduira à zéro les revenus de l'IPSS du CMFC. De plus, notre comité national de DPC a décrété que les participants Mainpro+ ne pourraient plus inscrire de crédits non certifiés pour des activités directement financées, organisées ou développées par l'IPSS (repas pharmaceutiques). En adoptant cette nouvelle norme, le CMFC tente de protéger l'intégrité des activités de DPC certifiées contre l'influence des organismes commanditaires qui pourraient occasionner une partialité.

Le CMFC reçoit de l'IPSS des revenus modestes et généralement en baisse. Cela reflète l'application active de nos politiques, qui ont renforcé les restrictions régissant le rôle et l'influence potentielle de l'IPSS. En fait, une récente publication évaluée par des pairs a révélé que les politiques du CMFC concernant l'IPSS sont les plus rigoureuses des soixante associations médicales professionnelles canadiennes visées par l'étude³.

La baisse des revenus de l'IPSS crée un écart financier qui pose un défi aux membres et aux dirigeants du CMFC. Pour assurer une indépendance financière complète pour le MFC, une hausse de 45\$ des frais d'adhésion serait requise. Des hausses des frais d'inscription au FMF seraient probablement nécessaires pour compenser les revenus de 14% provenant actuellement de l'IPSS. Les résultats préliminaires du sondage auprès des participants au FMF 2018 indiquent que 19% des répondants souhaitent exclure l'IPSS du hall d'exposition, alors que 69% appuient l'approche actuelle. Des 750 répondants, 69% ont indiqué qu'ils ne paieraient pas les quelque 300\$ de plus en frais d'inscription pour un FMF sans l'IPSS.

Le CMFC surveille et gère activement sa relation avec l'IPSS; nos revenus de l'IPSS sont modestes et en baisse. Le contenu du MFC et le contenu éducatif certifié du FMF sont indépendants de l'IPSS. La nouvelle norme nationale est rigoureuse et a considérablement réduit le risque d'influence de l'IPSS sur le contenu de DPC. Elle a également éliminé les revenus provenant de l'IPSS pour Mainpro+. Dans les semaines et mois à venir, nous poursuivrons cette conversation avec nos dirigeants élus, ainsi que vous tous. 🌱